

*Allocution d'ouverture*  
*Deuxième conférence du rétablissement en santé mentale*  
*Mercredi 15 mars 2017 – 14H*  
*Auditorium de la cite des sciences et de l'industrie*

Bonjour à tous,

Je suis très heureux de rejoindre vos travaux, et ce à plus d'un titre.

Tout d'abord parce qu'il y a un an, Christophe DEVYS souhaitait plein succès et longue vie à la conférence du rétablissement, et c'est donc avec plaisir que je viens constater aujourd'hui qu'elle n'a pas été une initiative éphémère.

En second lieu, je tiens à vous dire mon plaisir à vous retrouver dans le même lieu, à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Je renouvelle mes remerciements à Bruno MAQUART, président d'Universciences, qui accueille à nouveau la conférence du rétablissement en santé mentale.

Le partenariat entre la Cité de la Santé et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est un partenariat riche en potentiel.

Il y a une parfaite convergence entre les missions de la Cité de la Santé, créée il y a 15 ans, et la philosophie d'action de la CRSA en Ile-de-France. Elles sont toutes deux un espace

de concertation dynamique avec une préoccupation constante sur l'information et les droits des usagers.

Depuis l'an passé, la Cité de la Santé a confirmé et renforcé son investissement dans le champ de la santé mentale. Ce fut le cas en particulier avec la magnifique exposition « Mental désordre » qui a rencontré en 2016 un grand succès, auprès du jeune public en particulier.

C'est encore le cas cette année puisque la Cité accueille plusieurs événements dans le cadre des Semaine d'Information en santé mentale ; puis, à la fin de ce mois, à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> journée mondiale des troubles bipolaires, ce sera le colloque organisé par Argos 2001 et la fondation FondaMental.

Je tiens également à vous saluer, Jean Pierre BURNIER, Monsieur le Président de la CRSA, pour votre soutien constant au forum et à la conférence du rétablissement.

Je salue donc la tenue de cette 2<sup>ème</sup> édition de la conférence et je remercie vivement Tim Greacen, animateur du Groupe Régional Santé Mentale et Pascal Cacot, pilote du comité d'organisation, pour l'organisation du forum.

L'an passé, vous aviez choisi de valoriser le lien entre rétablissement et logement. Cela faisait d'ailleurs suite à un travail commandé par l'agence pour inventorier les bonnes pratiques des équipes professionnelles dans ce domaine.

Vous aviez aussi commencé à aborder le lien rétablissement et travail, déjà sur le principe des témoignages de personnes rétablies et d'employeurs.

Vous avez donc décidé d'approfondir ce sujet cette année, puisque les 28èmes Semaines d'Information en Santé Mentale sont consacrées à « Santé mentale et travail ».

La relation entre santé mentale et travail est complexe et les questions qui sont ouvertes lors de ces semaines d'information de la santé mentale sont nombreuses :

- travail et estime de soi,
- risques psychosociaux au travail,
- impact de la perte d'emploi.
- accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

Les défis sont donc multiples, et souvent sujets à débats, voire à disputes, quand selon les cas, on se désole ou se réjouit des changements à l'œuvre dans le travail et dans la relation au travail.

Je me limiterai à rappeler quelques éléments factuels de base pour situer les enjeux : d'une part les troubles psychiques sont l'une des principales causes d'arrêt de travail en France, d'autre part la moitié des personnes vivant avec un trouble mental sévère ont un emploi.

Ces deux constats ne sont pas intuitifs et il faut les rappeler à l'opinion comme aux décideurs. Je souligne à cette occasion le travail de pédagogie du PSYCOM sur ce thème, quand il dénonce, ou je dirai plutôt, « démonte » 12 idées reçues sur santé mentale et emploi.

En consultant le programme de la conférence, j'ai bien relevé votre choix de constance dans la méthode ; avant tout montrer par les témoignages :

- que les chemins du rétablissement sont multiples pour les personnes vivant avec des troubles psychiques
- que le travail est l'un de ces chemins.

Comme l'an passé, vous montrez votre détermination à valoriser ce qui marche, à abandonner ce qui marche moins, à saisir et partager les nouvelles initiatives.

La notion de rétablissement offre en effet un éclairage complémentaire sur la question santé mentale et travail.

Poser la question du rétablissement, c'est évidemment poser la question du point de vue de la personne vivant avec un trouble psychique, car « on n'est pas rétabli », mais « on se rétablit ».

On renforce ainsi le lien indispensable entre santé et autonomie. Dans cette approche, il n'est plus question de concevoir des parcours de santé linéaires et uniformes. Dans telle situation, le travail sera quasiment au cœur de la maladie, dans telle autre il est au contraire le cœur du projet de la personne.

Je voudrais maintenant souligner comment le sujet de vos débats d'aujourd'hui résonne avec les préoccupations de l'Agence Régionale de Santé.

Par exemple, l'insertion professionnelle, l'accès à la qualification et à la formation des personnes en situation de handicap constituent pour moi un enjeu très important.

Ainsi, l'Agence participe aux travaux menés dans le cadre du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés - PRITH, en lien avec les Rectorats, le Conseil régional, l'AGEFIPH et l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Parmi ces travaux du PRITH, je relève en particulier le souci d'améliorer et de sécuriser les transitions entre milieu

protégé (ESAT- Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et ordinaire de travail.

Je souhaite également marquer mon intérêt pour les nouvelles formes d'accompagnement dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap psychique ou neurologique. Je veux parler ici de l'« emploi accompagné » ou « joab coaching » pour lequel nous accompagnons trois expérimentations sur Paris et la Seine-Saint-Denis.

Il sera intéressant de suivre les résultats de ces initiatives engagées par les acteurs associatifs en termes d'accompagnement dans la recherche et le maintien dans l'emploi.

Là encore bien sûr l'enjeu de développement et de pérennisation de ce nouveau type de dispositif, à la frontière des compétences de l'Agence, passera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Plus largement encore, votre conférence résonne avec les travaux en cours pour élaborer le nouveau Projet régional de santé de la période 2018-2022.

L'objectif « rétablissement » illustre bien l'un de nos axes majeurs de transformation : faire de chaque francilien l'acteur de sa propre santé.

Le thème du travail quant à lui illustre bien la nécessité pour nous de mobiliser les différentes politiques publiques pour atteindre la bonne santé par l'inclusion des personnes.

Donc, par avance, je m'autorise à vous remercier pour votre contribution à notre réflexion commune !

Je n'ai pas la chance d'assister à tous vos échanges, mais je crois que vous allez renouveler l'expérience de 2016 en réalisant une captation des débats pour le forum.

Je suis convaincu que cette journée sera riche d'enseignements pour les acteurs qui veulent vraiment agir pour améliorer la santé des franciliens.

Et, sans avoir consulté les organisateurs, je crois pouvoir vous donner rendez-vous à l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'excellents débats.

Jean-Pierre ROBELET